

## Déclaration de conformité

En cas d'incohérence entre la traduction française et la version originale allemande, la version allemande du présent document prévaut.

Dans le cadre de ses activités commerciales, RUAG s'engage dans des affaires compensatoires tant entrantes que sortantes. En particulier, RUAG utilise des affaires compensatoires directes entrantes pour développer, en tant que centre de compétences pour le matériel de l'Armée suisse, les capacités nécessaires à l'entretien des systèmes pendant toute leur durée d'utilisation. De plus, RUAG utilise des affaires compensatoires indirectes entrantes pour développer ses compétences en tant que partenaire technologique de l'armée avec de nouvelles technologies pour la sécurité souveraine de la Suisse. Pour ce faire, RUAG se conforme strictement aux directives des autorités nationales de compensation. Pour les obligations de compensation sortantes, RUAG utilise, dans la mesure du possible, des projets de compensation directs afin d'habiliter directement le projet d'acquisition actuel et les utilisateurs des nouveaux systèmes. Si RUAG ne peut pas réaliser suffisamment de crédits par des projets directs sortants, l'entreprise essaie de soutenir, avec des partenaires stratégiques, des projets qui servent la sécurité du pays destinataire. Ce faisant, RUAG respecte strictement les prescriptions et les lois du pays concerné ainsi que les directives des autorités locales en matière de compensation.

En tant qu'entreprise technologique suisse, RUAG s'oriente vers les besoins industriels et économiques de ses clients pour l'achat et la vente de produits et de compétences. La politique et les règles de compensation visent à contribuer au développement économique, industriel et technologique du pays acheteur. Ceci, indépendamment du fait que le développement soit envisagé dans le domaine de la défense ou dans le domaine civil. La gestion de compensation de RUAG, communément appelée «offset», mais qui comprend également des participations industrielles, est principalement guidée par les principes définis dans les codes internes, y compris le code d'éthique et le code anti-corruption, et se base sur les réglementations nationales et internationales en vigueur.

RUAG applique des pratiques de compensation coordonnées à l'échelle de l'entreprise. Celles-ci sont basées sur un modèle d'entreprise autonome mais coopératif, lui-même basé sur le partage d'informations, la transparence et la cohérence dans le développement des meilleures pratiques, le développement professionnel et la collaboration. Ce modèle d'entreprise crée un environnement favorable à la coordination par des groupes de travail opérationnels et stratégiques. Chez RUAG, l'offset est géré par une structure à trois niveaux:

- Les Capture managers des projets développent les projets de compensation avec le soutien technique du directeur du département Industrial Cooperation.
- Le directeur du département Industrial Cooperation gère de manière centralisée les relations stratégiques avec les autorités et les parties prenantes de l'offset.
- Le RUAG Offset Board coordonne et surveille le respect des directives internes et externes et est responsable des projets de compensation entrants et sortants. Chaque activité est approuvée et traitée conformément aux processus internes de mise en place des activités.

Les obligations de compensation sont contrôlées tout au long du cycle de vie au niveau de la Business Area et coordonnées de manière centralisée.

Le personnel du service de compensation et des fonctions connexes reçoit une formation portant sur la lutte contre la corruption. En outre, il existe un programme de sensibilisation aux solutions de compensation à de nombreux échelons de l'organisation.

Les partenaires impliqués dans des solutions de compensation sont soumis, avant le début de la relation contractuelle et par la suite (en cas de modifications, d'extensions ou de prolongations importantes), à un examen détaillé de diligence raisonnable en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin, conformément à une Sanctioned Party List, afin de vérifier tous les facteurs de risque liés à une corruption potentielle, y compris

- la vérification des motifs légitimes de l'accord de compensation;
- l'examen des aspects éthiques et de réputation;
- l'identification du bénéficiaire final;
- l'identification de tout conflit d'intérêts (y compris les relations familiales, personnelles ou professionnelles entre la contrepartie et/ou ses employés et les représentants du gouvernement).

En outre, les mêmes normes nationales et internationales d'éthique, de lutte contre la corruption et de conduite que celles appliquées par RUAG sont exigées de nos partenaires par le biais de clauses contractuelles spécifiques dans le contrat de compensation.

L'organisme d'audit interne vérifie et rend compte de manière indépendante du respect des processus.

RUAG applique une approche de tolérance zéro à l'égard de la corruption et d'autres manquements graves aux règles de conformité. Les opérations de compensation présentant un risque accru de corruption, RUAG procède régulièrement, en règle générale une fois par an, à une évaluation interne des risques de conformité liés à des tiers et adapte si nécessaire les instruments de contrôle.

### **Période 2022**

Nombre d'agents/intermédiaires/conseillers impliqués dans un éventuel projet de compensation au cours de la période 2022: 1

Nombre d'obligations de compensation en cours sur la période 2022: 1 (nouveau, depuis septembre 2022)